

PROCÉDURES D'INTERVENTION	PROCÉDURES D'INTERVENTION	PROCÉDURES D'INTERVENTION
En cas de sinistre lors d'un déplacement professionnel (ex : RDV chez un client) voici les informations à inscrire sur le constat concernant notre Assurance Flotte Mission ▪ "Preneur d'assurance / Assuré" : SUNNIKAN Consulting + adresse ▪ "Société d'assurance" : SWISS LIFE ▪ "N° de contrat" : 9580569 ▪ "Attestation d'assurance valable du" : 14/10/2004 au 14/10/2005 ATTENTION ! Les déplacements "domicile → lieu de travail" et "lieu de travail → domicile" ne rentrent pas dans le cadre de ce contrat.	En cas de sinistre lors d'un déplacement professionnel (ex : RDV chez un client) voici les informations à inscrire sur le constat concernant notre Assurance Flotte Mission ▪ "Preneur d'assurance / Assuré" : SUNNIKAN Consulting + adresse ▪ "Société d'assurance" : SWISS LIFE ▪ "N° de contrat" : 9580569 ▪ "Attestation d'assurance valable du" : 14/10/2004 au 14/10/2005 ATTENTION ! Les déplacements "domicile → lieu de travail" et "lieu de travail → domicile" ne rentrent pas dans le cadre de ce contrat.	En cas de sinistre lors d'un déplacement professionnel (ex : RDV chez un client) voici les informations à inscrire sur le constat concernant notre Assurance Flotte Mission ▪ "Preneur d'assurance / Assuré" : SUNNIKAN Consulting + adresse ▪ "Société d'assurance" : SWISS LIFE ▪ "N° de contrat" : 9580569 ▪ "Attestation d'assurance valable du" : 14/10/2004 au 14/10/2005 ATTENTION ! Les déplacements "domicile → lieu de travail" et "lieu de travail → domicile" ne rentrent pas dans le cadre de ce contrat.